

La zone d'étude est principalement forestière, à part l'ouest où se retrouvent des abattis. L'extrême nord est composé de recrûs forestiers (ancien abattis) et présente peu d'intérêt. La crique Sainte-Anne, à l'est, est très attractive pour de nombreux cortèges d'oiseaux. Le reste de la zone est composé d'une alternance de boisements marécageux et de terre ferme. De nombreuses anciennes pistes forestières sillonnent le boisement, surtout sur le secteur ouest. Ces pistes ont dégradé le boisement (présence de zones denses de recrûs). Cependant, des surfaces boisées de grande qualité sont toujours sur pieds et présentent une richesse en espèces considérable avec certains oiseaux à faible valence écologique qui ne supportent que peu les perturbations.

Les oiseaux insectivores du sous-bois sont abondants et diversifiés, ce qui témoigne de la qualité et de la fonctionnalité du boisement. Ce cortège d'oiseau est généralement le premier à souffrir de la fragmentation et de la dégradation des habitats forestier. Malgré les activités anciennes (exploitation forestière), actuelles (abattis) et la proximité avec la route, le cortège de ces oiseaux est encore riche et diversifié sur la zone. Le fait que la zone d'étude soit en contact avec le reste du massif forestier a certainement accéléré la recolonisation des secteurs exploités par ces espèces, qu'elles utilisent désormais pour accomplir leur cycle de vie.

Les rondes de sous-bois et des strates moyennes ont été régulières et réparties sur toute la zone, mais elles sont assez classiques d'un point de vue spécifique. La majorité de ces espèces sont communes et permanentes dans ces regroupements. En revanche, les rondes des nappes de fourmis ont été plus régulières qu'à l'accoutumée avec un cortège néanmoins relativement classique.

Très peu de rondes de canopées ont été détectées. Ainsi, il est certain que plusieurs espèces des hautes strates sont présentes et n'ont pas été inventoriées (notamment dans la famille des thraupidés). Avec un bon nombre d'émergents et de fruitiers, la zone apparaît attractive pour toutes ces espèces qui sont sous-détectées à l'échelle de la Guyane.

L'activité vocale des oiseaux a été assez importante tout au long de la mission mais la diversité spécifique fut assez faible. Ce sont surtout des espèces communes qui ont été très fréquemment entendues.

Parmi les 152 espèces, le Milan à long bec (*Helicolestes hamatus*) est classé en « En danger » sur la liste rouge UICN régionale. Le Sarcoramphie roi (*Sarcoramphus papa*) est classé en « Quasi-menacé ». Le Râle concolore (*Amaurolimnas concolor*) et le Cardinal flavert (*Caryothraustes canadensis*) ne sont pas évalués et sont en « Données insuffisantes ». Les 148 espèces restantes sont classées en « Préoccupation mineure ».

Cette étude a pour objectif d'inventorier un maximum d'espèces pour déterminer les enjeux de conservation de la zone, ainsi on ne peut pas répertorier tous les indices de nidification pour toutes les espèces. D'une part, la phénologie reproductive diffère en fonction des espèces, et des années, rendant la recherche des indices de nidification complexe et chronophage. D'autre part, le couvert forestier pluristratifié des forêts tropicales rend cette recherche très mal aisée. En plus, la majorité des nids en Guyane sont peu élaborés (parfois réduits à quelques brindilles) et peu visibles pour se fondre dans la végétation et se prémunir ainsi des nombreux dangers de prédation. Une étude ciblée sur chaque espèce serait nécessaire pour espérer apporter des preuves de la présence ou de



Figure 22: Ibijau gris (*Nyctibius griseus*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 23: Grisin sombre (*Cercomacroides tyrannina*) (hors site) P.Lenrumé

### III État initial

L'absence de leur nidification au sein de la zone d'étude. Mais il est important de mentionner que la majorité des espèces est probablement nicheuse sur la zone d'étude et/ou en périphérie directe, notamment lorsque qu'elles sont de petite taille.

Comme souvent en forêt préservée, les sites de nidifications potentielles pour les espèces cavernicoles sont nombreux et diversifiés dans la taille des cavités. Les Pics sont nombreux et participent grandement à la création de toutes ces loges pour d'autres espèces très diversifiées.

Des indices du passage de chasseurs au sein de la zone d'étude sont visibles (cartouches vides au sol), cette activité influe sur les cortèges d'oiseaux par l'absence de certaines espèces.

Les espèces recensées se répartissent dans l'espace de manière hétérogène en fonction de leurs exigences écologiques. Les oiseaux sont donc décrits par cortège dans le développement qui suit. Toutes les espèces contactées lors des prospections sont présentées en annexe.

#### III.2.8.3 Cortège avifaunistique des zones ouvertes à semi-ouvertes dégradées (lisières forestières et abattis)

Ce cortège intègre les espèces observées dans les milieux dégradés par l'activité humaine (abattis et piste principalement). On y retrouve principalement une avifaune anthropophile des zones dégradées ouvertes et semi-ouvertes à végétation assez dense.

Quelques Râles kiolos (*Anurolimnas viridis*) nichent probablement dans les herbacées des abattis (possiblement sur la zone). Comme la majorité des espèces de ce cortège, ce râle ne serait pas présent naturellement.

Concernant les nocturnes, l'Engoulevent noirâtre (*Nyctipolus nigrescens*) niche probablement hors de la zone sur des secteurs de latérite à nue. L'Ibijau gris (*Nyctibius griseus*) chasse en lisière des boisements de la zone et au niveau des abattis. Il niche probablement dans le secteur sur un arbre mort.

Trois espèces de Tamatias représentant un enjeu de conservation ont été contactées en lisière des boisements de la zone (à l'ouest) : le Tamatia pie (*Notharchus tectus*), le Tamatia à gros bec (*Notharchus macrorhynchos*) et le rare Tamatia à collier (*Bucco capensis*). Ceux-ci apprécient de chanter depuis les lisières, mais ils peuvent nicher au sein du boisement dans une termitière arboricole.

Le Martin-pêcheur à ventre roux (*Megasceryle torquata*) transite en vol au-dessus du site et pêche sur la crique le long de la route au nord de la zone.

Concernant les passereaux, le Grisin sombre (*Cercomacroides tyrannina*) a été contacté dans la végétation dense des abattis et y niche probablement. Cette espèce semble peu commune dans l'ensemble de la Guyane, mais est finalement assez abondante dans les milieux défrichés inclus en forêt (abattis, barranques...). Le Todirostre à front gris (*Poecilatriccus fumifrons*) est peu commun et niche lui-aussi sur les abattis. Un seul Tyran des savanes



Figure 24: Buse blanche (*Pseudastur albicollis*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 25: Râle kiolo (*Anurolimnas viridis*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 26: Sporophile curio (*Sporophila angolensis*) (hors site) P.Lenrumé

### III État initial

(*Tyrannus savana*) a été observé ; migrateur austral cet individu était très certainement en transit dans l'abatti.

D'autres espèces communes à très communes pourraient être citées comme le Tyranneau roitelet (*Tyrannulus elatus*), le Todirostre familier (*Todirostrum cinereum*), le Tyran de Cayenne (*Myiozetetes cayanensis*), le Troglodyte familier (*Troglodytes aedon*) et bien d'autres. Ces espèces anthropophiles se retrouvent dans tous les jardins du littoral et de l'intérieur.

Les enjeux spécifiques et le nombre d'espèces sont logiquement moins importants que dans les milieux boisés préservés.

#### III.2.8.4 Cortège avifaunistique des forêts de bas-fond et de terre ferme (pentes et crêtes)

Il est compliqué de strictement différencier ces deux types de forêt, car des espèces transitent entre les deux. Il existe donc de fortes interactions entre les forêts marécageuses et les forêts de terre ferme d'un point de vue ornithologique.

Au sol, les Tinamous sont logiquement omniprésents avec quatre espèces. Celles-ci sont communes à toutes les forêts guyanaises.

L'Agami trompette (*Psophia crepitans*) est présente au moins sur la partie est le long de la crique qui s'écoule au centre de la zone d'étude et niche possiblement dans des cavités arboricoles (nombreuses sur la zone). **En revanche, d'autres espèces particulièrement victimes de la chasse n'ont pas été observées : le Hocco alector (*Crax alector*) et la Pénélope marail (*Penelope marail*). Originellement, il est certain que ces espèces étaient présentes. La chasse, les dégradations successives du secteur et les impacts directs et indirects sont la cause de l'absence de ces espèces.**

Huit espèces de rapaces forestiers diurnes ont été observés. Le Grand Urubu (*Cathartes melambrotus*) et le remarquable Sarcoramphé roi (*Sarcoramphus papa*) ont été observés en vol à la recherche de nourriture. Leurs territoires de chasse sont immenses donc il est peu probable que ces individus nichent sur la zone. Deux individus d'Aigle tyran (*Spizaetus tyrannus*) niche probablement sur la zone.

Ce boisement est très favorable pour la reproduction des rapaces car il comporte de nombreux arbres émergents aux ports diversifiés. Un Milan à long bec (*Helicolestes hamatus*) a été observé poser à l'affût au nord de la RN1, en dehors de la zone d'étude. Ce rapace discret est rare et localisé sur le littoral guyanais ; c'est la seule espèce protégée avec ses habitats identifiée lors de nos inventaires. Il est probable que l'espèce niche dans les forêts marécageuses de la Sainte-Anne (sur zone ou en aval), mais aucun indice avéré n'a pu être détecté. L'Harpagide bidenté (*Harpagus bidentatus*) niche lui-aussi possiblement sur la zone et chasse diverses petites proies en sous-bois en évoluant avec des bandes de primates. Une Buse à face noire (*Leucopternis melanops*) a été observée hors de la zone en bordure de zone dégradée. Celle-ci niche possiblement dans le secteur (sur ou hors de la zone). Un Carnifex ardoisé (*Micrastur mirandollei*) a été entendu et observé à plusieurs reprises exactement au même endroit à l'ouest de la zone en forêt. Les nichées de Carnifex sont quasiment inconnues à l'échelle du continent tant l'espèce est discrète en nidification. Un Faucon des chauves-souris (*Falco ruficularis*) a été observé en vol de chasse au crépuscule (sur chauves-souris) et niche possiblement dans une cavité d'arbre mort.



Figure 27: Agami trompette (*Psophia crepitans*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 28: Sarcoramphé roi (*Sarcoramphus papa*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 29: Engoulevent noirâtre (*Nyctipolus nigrescens*) (hors site) P.Lenrumé

### III État initial



© Voltaïa - Tous droits réservés - Sources : Orthophotographie © IGN (2005) - Cartographie : Biotope, 2020-02-04T15:07:02

Carte 7 : Avifaune remarquable

### III État initial

Trois rapaces nocturnes forestiers ont été inventoriés : la Chevêchette d'Amazonie (*Glaucidium hardyi*) avec trois chanteurs, le Duc à aigrettes (*Lophostrix cristata*) avec un individu et la Chouette à lunettes (*Pulsatrix perspicillata*) avec un chanteur. Ils nichent tous probablement sur le site dans l'une des nombreuses cavités observées en forêt. D'autres espèces non détectées sont probablement présentes comme le Petit-Duc de Watson (*Megascops watsonii*) ou la Chouette huhul (*Ciccaba huhula*).

Un individu, ou un couple, de Râles concolores (*Amaurolimnas concolor*) a été entendus durant deux nuits à proximité du campement au sud-ouest de la zone. Cette espèce n'a été découverte en Guyane qu'en 2014 (depuis elle est entendue en divers points de la Guyane, mais n'a toujours pas été observée). Les connaissances sont donc extrêmement limitées pour cette espèce. Il est tout à fait possible, voire probable que ce Râle niche sur la zone.

La Colombe rouviolette (*Geotrygon montana*), espèce commune, est très présente sur les zones avec plusieurs individus qui nichent très probablement dans le sous-bois.

Peu d'engoulevents ont été observés, seules deux espèces très classiques en forêt : l'Engoulevent noirâtre (*Nyctipolus nigrescens*) et l'Engoulevent à queue courte (*Lurocalis semitorquatus*).

Pas moins de huit espèces de colibris sont présentes au sein de la zone d'étude. La majorité est très classique et commune en forêt, comme l'Ermite à brins blancs (*Phaethornis superciliosus*), l'Ermite à long bec (*Phaethornis malaris*), le Campyloptère à ventre gris (*Campylopterus largipennis*) ou le Colibri oreillard (*Heliothryx auritus*). Mentionnons tout de même la présence d'un Colibri protégé : le Colibri topaze (*Topaza pella*). Celui-ci niche probablement au sein de la zone d'étude.

Quatre des cinq espèces de Trogons guyanais ont été observés dont le Trogon rosalba (*Trogon collaris*). Le peu commun Motmot houtouc (*Momotus momota*) niche probablement en plusieurs points sur les zones dans des terriers en terre ferme.

Six espèces de Pics sont présentes dont le Pic à chevron d'or (*Melanerpes cruentatus*) ou le Pic mordoré (*Celex elegans*). En créant des cavités dans les arbres, les Pics ont un rôle très important, puisqu'ils créent des milieux de nidification pour les espèces cavernicoles (très nombreuses en Guyane). Tous les pics observés sur les zones demeurent communs et classiques en forêt du sous-bois à la canopée.

Les incontournables Toucans à bec rouge (*Ramphastos tucanus*) et vitellin (*Ramphastos vitellinus*) sont évidemment très représentés sur le site. Plus rare et discret, le Toucanet koulik (*Selenidera piperivora*) a été entendu sur la zone centrale où il niche possiblement.

Huit espèces de Psittacidés, famille de frugivores, sont présentes à minima car d'autres espèces non détectées sont très probablement sur le site. On peut citer quelques espèces communes comme la Pionne à tête bleue (*Pionus menstruus*), la Conure versicolore (*Pyrrhura picta*) ou le Papegai maillé (*Derophtys accipitrinus*). Toutes les espèces nichent possiblement dans diverses cavités du site. Enfin, l'Ara rouge (*Ara macao*), protégé, a été vu et entendu à plusieurs reprises sur les deux zones méridionales. Ils nichent probablement hors du site mais ils semblent avoir des reposoirs réguliers à l'ouest des zones. Des transits se font d'est en ouest. L'Ara chloroptère (*Ara chloropterus*) est probablement présent également mais



Figure 30: Duc à aigrettes (*Lophostrix cristata*) (sur site) P.Lenrumé



Figure 31: Toucanet koulik (*Selenidera piperivora*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 32: Batara fascié (*Cymbilaimus lineatus*) (hors site) P.Lenrumé

### III État initial

étant donné les difficultés d'identifications de ces deux aras, celui-ci n'a pas été confirmé totalement.

Les passereaux insectivores du sous-bois (du sol aux strates moyennes) sont relativement nombreux et diversifiés au sein de la zone d'étude. Les espèces inventoriées sont dans l'ensemble classiques et communes à tous les boisements de l'intérieur guyanais. Parmi les Thamnophilidés, on peut citer le Batara fascié (*Cymbilaimus lineatus*), le Batara souris (*Thamnophilus murinus*), le Batara d'Amazonie (*Thamnophilus amazonicus*), l'Alapi à cravate noire (*Myrmeciza ferruginea*) ou encore le Fourmilier manikup (*Myrmeciza ferruginea*). Plusieurs couples de chacune de ces espèces nichent probablement sur la zone.

Cinq espèces de grimpar ont été observées dont deux rares (pourtant non protégées) : le Grimpar à bec courbe (*Campylorhynchus procurvoides*) et le Grimpar varié (*Dendrocolaptes picumnus*). Ceux-ci nichent possiblement, tout comme les trois autres espèces.

Les tyrannidés de sous-bois sont également assez bien représentés avec le Pipromorphe de McConnell (*Mionectes macconnelli*), le Microtyran bifascié (*Lophotriccus vitiensis*), le Todirostre zostérops (*Hemitriccus zosterops*), le Platyrhynque à tête d'or (*Platyrinchus coronatus*) et le Moucherolle barbichon (*Myiobius barbatus*). Ceux-ci sont communs en Guyane. Ils nichent tous probablement sur la zone.

Quatre espèces de Manakin (frugivores) nichent probablement sur les zones. Ils sont communs et répandus. Le Manakin minuscule (*Tyrannetes virescens*) est largement représenté sur le site dans les forêts de pente notamment.

Le Piprite verdin (*Piprites chloris*) est peu commun et a été observé à une. Il y niche possiblement. Le Microbate à collier (*Microbates collaris*) est peu commun et discret (une vingtaine de données par an sur Faune-Guyane). Un individu a été observé sur et niche possiblement. Le très commun Tohi silencieux (*Arremon taciturnus*) a logiquement été contacté en plusieurs endroits. Le Tyran grisâtre (*Rhytipterna simplex*) a été contacté à plusieurs reprises puisqu'il est commun en forêt. La Paruline des rives (*Myiobhypis rivularis*) est bien représentée sur les sites avec plusieurs couples nichant très probablement le long des criques.

Concernant les passereaux de canopée, peu d'espèces ont été contactées et la grande majorité concerne des espèces communes sur tout le bloc forestier. Il est absolument certain que de nombreuses espèces présentes n'ont pas été détectées (dont des espèces remarquables potentiellement). Des passages à d'autres périodes permettraient probablement de les inventorier et d'apprécier le véritable potentiel des zones en canopée.

Les insectivores de cette strate sont très communs et très répandus sur les trois zones : Merle à col blanc (*Turdus albicollis*), Attila à croupion jaune (*Attila spadiceus*), Elénie de Gaimard (*Myiopagis gaimardii*), Viréon fardé (*Hylophilus muscipalinus*) et Smaragdan oreillard (*Vireolanius leucotis*) par exemple. D'autres sont moins souvent observés comme le Platyrhynque à miroir (*Tolmomyias assimilis*). Tous nichent possiblement.

L'analyse est très similaire pour les frugivores de canopée avec des espèces très communes comme le Calliste septicolore (*Tangara chilensis*), le Guit-guit céruléen (*Cyanerpes caeruleus*) et le Guit-guit saï (*Cyanerpes cyaneus*) par exemple. Mentionnons aussi que parmi les cotingidés,



Figure 33: Tohi silencieux (*Arremon taciturnus*) (hors site) P.Lenrumé



Figure 34: Microbate à collier (*Microbates collaris*) (hors site) P.Lenrumé

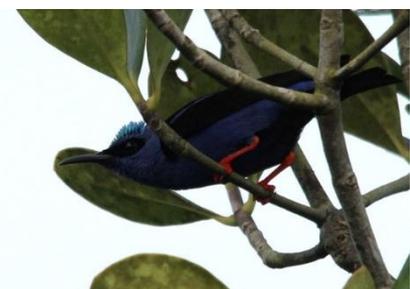


Figure 35: Guit-guit saï (*Cyanerpes cyaneus*) (hors site) P.Lenrumé

### III État initial

seules la très commune Coracine noire (*Querula purpurata*) et le Piauhau hurleur (*Lipaugus vociferans*) ont été contactés.

Enfin, un nombre assez important d'espèces vivent et nichent dans les secteurs boisés de qualité sur les zones. Cependant, lors de cette mission, les espèces détectées sont dans l'ensemble communes et répandues sur tout le bloc forestier intérieur.



Figure 36: Paruline des rives (*Myiothlypis rivularis*) (hors site) P.Lenrumé

#### III.2.9 Mammalofaune

##### III.2.9.1 Mammifères terrestres et arboricoles

Nos prospections diurne et nocturnes effectuées au cours de la saison des pluies n'ont permis d'identifier que cinq espèces de mammifères terrestres ou arboricoles. Ce chiffre est relativement faible et est à mettre en relation avec la pression de chasse que doivent subir ces forêts, comme l'atteste la présence de cartouches abandonnées. Les chasseurs utilisent très certainement les anciennes pistes forestières pour déambuler en forêt.

Un Petit cabassou (*Cabassous unicinctus*), a été observé dans la partie ouest de la forêt qui couvre la zone d'étude. Cette espèce rare, principalement connue des savanes arbustives, fréquente également les milieux forestiers du littoral guyanais.



Figure 37: Petit cabassou (*Cabassous unicinctus*) (hors site) (J. Bonnaud)

Un autre tatou, le Tatou à neuf bandes (*Dasyops sp. nov*), est également présent au sein du secteur étudié. Nous y avons également contacté deux espèces de singe, le Singe-écureuil commun (*Saimiri sciureus*), et le Tamarin aux mains dorées (*Saguinus midas*).

Deux Daguets gris (*Mazama nemorivaga*) ont été observés au centre de la forêt qui couvre la zone d'étude. À proximité des milieux urbains cette espèce subit de lourdes pressions liées à la chasse et au morcellement de son habitat ; pour mémoire, Saint-Laurent-du-Maroni, seconde agglomération de Guyane, se trouve à 40 km du site à peine.

##### III.2.9.2 Chiroptères

Les chiroptères ont été étudiés en saison sèche par le bureau d'étude Naturalia. La seconde campagne de terrain menée par Biotope eu lieu en pleine saison des pluies, la météo ne fut alors pas favorable à l'étude de ce groupe. Les paragraphes et illustrations suivantes sont tirées du rapport de mission de Naturalia (2019).

###### *les gîtes*

Les prospections de terrain ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'arbres à cavités, tous susceptibles d'accueillir des chauves-souris en gîte, mais qui n'ont toutefois pu être auscultés. Des individus de l'espèce *Saccopteryx billineata* ont même été aperçus en pleine journée sur les troncs d'arbres mais pas à l'intérieur de cavités.

Plusieurs autres micro-gîtes ont aussi pu être notés sous des arbres abattus voire dans la cavité formée par le dessouchage d'un arbre mort.

Aucun cas de gîte sous les feuilles de balourou (*Heliconia bibai*) n'a été relevé et les espèces coutumières de la chose n'ont pas été capturées ou identifiées par leurs sonogrammes.

Enfin, au regard des nombreux *Phyllostomus elongatus* capturés dès le coucher du soleil lors de chaque nuit de capture, cette espèce est très certainement présente en gîte à divers endroits dans les arbres creux de la bordure sud de l'aire d'étude.

Signalons pour information la présence d'un gîte de mise-bas d'environ 400 individus de *Carollia perspicillata* avec présence de jeunes à l'extrémité nord de l'aire d'étude, dans une buse hydraulique sous la route RN1.

#### *Les écoutes ultrasonores*

Le traitement des ultrasons de chauves-souris et enregistreurs disposés à l'orée sud de la forêt a mis en évidence la présence de cinq espèces (*Saccopteryx leptura*, *S. bilineata*, *Pteropteryx sp. 1*, *P. macrotis* et *Cynomops abrasus*). D'autres contacts ont été obtenus pour d'autres espèces mais en l'état actuel des connaissances acoustiques en Guyane, il n'a pas été possible de les identifier sûrement.

Toutes ces espèces font partie du fond habituel des espèces guyanaises en milieu forestier et aucune ne présente un enjeu conservatoire ou réglementaire supérieur à celui de la chiroptérofaune ordinaire.

#### *Les captures au filet*

C'est la méthode qui permet d'obtenir le maximum d'informations sur la présence des espèces forestières de Guyane.

**Les trois nuits de captures au filet ont permis de capturer 77 individus de 10 espèces différentes. Il s'agit pour la grande majorité d'espèces communes à très communes, liées pour l'essentiel aux boisements forestiers secondaires et dégradés voire des zones périurbaines.**

Tableau 4 : Liste des espèces de chiroptère et effectifs capturés en saison sèche

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectif capturé	Statut patrimonial	Niveau de rareté
<b>Grande artibée</b>	<i>Artibeus lituratus</i>	1	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Commun
<b>Carollia commune</b>	<i>Carollia perspicillata</i>	38	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Très commun
<b>Glossophage murin</b>	<i>Glossophaga soricina</i>	3	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Commun
<b>Murin des ruisseaux</b>	<i>Myotis riparius</i>	1	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Peu commun
<b>Phyllostome des sous-bois</b>	<i>Phyllostomus elongatus</i>	19	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Commun
<b>Sturnira sp.</b>	Sturnira sp.	2	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Commun
<b>Sturnire des forêts</b>	<i>Sturnira tildae</i>	5	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Commun
<b>Tonatia des lézards</b>	<i>Tonatia saurophila</i>	3	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Commun
<b>Saccoptère à deux bandes</b>	<i>Saccopteryx bilinieta</i>	1	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Assez rare
<b>Rhinophylle naine</b>	<i>Rhinophylla pumilio</i>	4	Protection départementale : Art. 2 LRR : LC	Très commun

IV

## Évaluation des enjeux



## IV.1 Les habitats et la flore

### IV.1.1 Les habitats

La majorité des forêts de la zone d'étude ont subi des prélèvements de bois d'oeuvre et l'ouverture de piste forestière. L'ouverture du milieu ainsi réalisée a provoqué une modification du cortège des espèces ligneuses en faveur des espèces pionnières et héliophiles. La structure de ces forêts n'est cependant pas profondément modifiée, et certains secteurs conserve leur aspect naturel, bien que situé à proximité d'anciennes pistes. Par ailleurs, les services écologiques qu'assure cette forêt sont tout à fait fonctionnel, la diversité des cortèges faunistiques en atteste.

**On peut cependant déceler un gradient décroissant de perturbation des habitats orienté d'ouest en est ; les abords de la piste Saint-Anne (ouest) étant plus dégradés que ceux de la crique Sainte-Anne (est).** Ce gradient est entre-coupé d'une forêt marécageuse bordant une crique ; ces deux cours d'eau et les forêts adjacentes sont en très bon état de conservation, et accueillent une batrachofaune diversifiée et patrimoniale. **Tous les habitats humides possèdent de forts enjeux de conservation, en particulier les forêts de bas-fond à *Symphonia globulifera*.** Les espaces d'abattis et de friche représentent peu d'intérêt pour la conservation

L'enjeu de conservation de chaque habitat est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Enjeu de conservation et sensibilité des habitats (les habitats considérés comme des zones humides sont marquées par le sigle ZH à la fin de l'intitulé)

Nom	Surface (ha)	Enjeu de conservation	Sensibilité
Criques en sous-bois de forêt dense de basse altitude (ZH)	0,3582	Fort	Modérée
Forêts dégradées denses et hautes de basse altitude	77,19	Faible	Très forte
Forêts denses sur sols meubles et profonds	15,0960	Modéré	Très forte
Forêts des vallons et des bas de pentes (ZH)	2,7338	Fort	Très forte
Forêts marécageuses sur argiles à <i>Symphonia globulifera</i> (ZH)	13,8830	Fort	Très forte
Abattis Bushi Nenge	3,7004	Très faible	Faible
Forêts ripicoles (ZH)	5,6746	Fort	Très forte

<sup>4</sup> La surface retenue dans ce tableau est la surface des habitats au sein du périmètre du projet (zone d'étude principale)

Nom	Surface (ha)	Enjeu de conservation	Sensibilité
Forêts denses sur pentes à <i>Spatanthus lateralis</i>	11,1280	Modéré	Très forte
Friches secondaires arbustives	5,8395	Négligeable	Faible

En conséquence, nous avons recommandé l'installation des panneaux de préférence dans la partie ouest de la zone d'étude, et essentiellement sur les hauts de versant des reliefs en présence (voir chapitre VI. 1 pour la prise en compte de cette recommandation).

### IV.1.2 La flore

Le tableau ci-dessous liste les 7 espèces végétales présentant un enjeu de conservation au sein de la zone d'étude du site photovoltaïque.

*Pachira dolichocalyx*, la seule espèce végétale protégée identifiée au sein de la zone d'étude représente le plus fort enjeu de conservation.

*Laplacea fruticosa* et également un fort enjeu de conservation, étant donné sa rareté dans le département.

*Recodoxylon speciosum* et *Palmorchis prospectorum* sont des espèces qui cumulent une faible aire de répartition et une rareté naturelle dans le peuplement, nous considérons l'enjeu de leur conservation comme modéré.

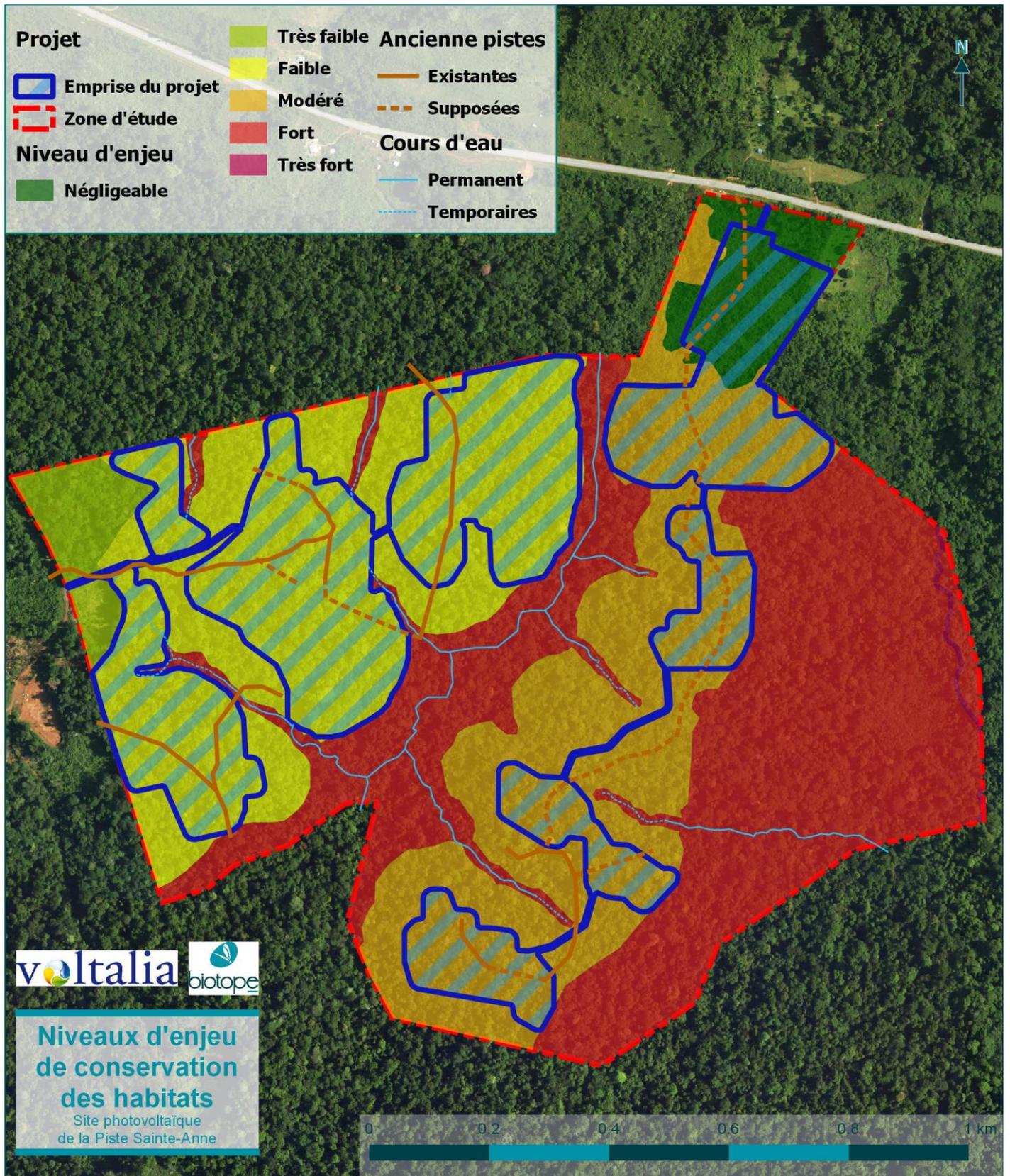
Les trois dernières espèces possèdent également une aire de répartition mondiale restreinte, mais sont fréquentes dans le peuplement ; la conservation n'est pas problématique, aussi considérons nous leur niveau d'enjeu de conservation comme faible.

Tableau 6 : Listes des espèces végétales patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D)

Famille	Nom scientifique	Statut de conservation	Habitat	Enjeu de conservation	Sensibilité
MALVACEAE	<i>Pachira dolichocalyx</i>	P/D	Forêt marécageuse	Très fort	Forte
THEACEAE	<i>Laplacea fruticosa</i>	D	Forêt de terre ferme	Fort	Forte
LEGUMINOSAE	<i>Recordoxylon speciosum</i>	D	Forêt de terre ferme	Modérée	Forte
ORCHIDACEAE	<i>Palmorchis prospectorum</i>	D	Forêt marécageuse	Modéré	Forte
ORCHIDACEAE	<i>Bollea cf hemixantha</i>	D	Forêt de terre ferme	Modéré	Forte
BROMELIACEAE	<i>Disteganthus lateralis</i>	D	Forêt de terre ferme	Faible	Forte
VOCHYSIACEAE	<i>Qualea rosea</i>	D	Forêt de terre ferme	Faible	Forte
LEGUMINOSAE	<i>Dicorynia guianensis</i>	D	Forêt de terre ferme	Faible	Forte

Une carte d'enjeu des habitats a été construite pour permettre à Voltaïa d'implanter au mieux son projet au regard de l'intérêt des forêts (voir page suivante)

## IV Évaluation des enjeux



© Voltalia - Tous droits réservés - Sources : Carte Topographique 1:50000 © IGN (2012) - Cartographie : Biotope, 2020-02-04T15:26:34

Carte 8 : Niveau d'enjeu de conservation des habitats

## IV.1.4 La faune

### IV.1.4.1 L'ichtyofaune

Aucune espèce patrimoniale n'a été détectée par la méthode employée au sein de la crique Sainte Anne. Il existe toutefois probablement des originalités dans ce bassin versant, notamment au niveau des Cyklidae, mais qui n'ont pas encore été mis en évidence par la science.

### IV.1.4.2 La batrachofaune

Parmi les 32 espèces observées, 6 présentent un statut particulier.

Tableau 7 : Listes des espèces d'amphibiens patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D), LRR : Liste Rouge Régionale

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	LRR	Habitat	Enjeu sur site
Atélope de Guyane	<i>Atelopus flavescens</i>	D	LC	Crique forestière	Fort
Rainette à doigts orange	<i>Dendropsophus sp. 1</i>	D	LC	Zone humide de forêt primaire ou secondaire	Faible
Rainette des bas-fonds	<i>Boana dentei</i>	D	LC	Bas-fonds humides de forêt primaire	Fort
Otophryne hurlante	<i>Otophryne pyburni</i>	D	LC	Bas-fonds humides de forêt primaire	Fort
Centrolène splendide	<i>Cochranella geijskesi</i>	D	DD	Crique forestière	Fort
Rainette crépitante	<i>Boana xerophylla</i>	D	DD	Zone humide de milieu ouvert	Faible

Motif de classement des enjeux :

**La Rainette crépitante (*Boana xerophylla*)** est une espèce rare seulement connue des environs de Saint Laurent et de Mana, bien que déterminante de ZNIEFF cette espèce est ici classée parmi les enjeux faibles car elle n'est présente que sur la piste de latérite à l'Ouest de la zone d'étude. Nos observations démontrent qu'elle profite des ornières inondées pour se reproduire. Il est donc préférable de conserver en l'état cette piste latéritique et les bordures de lisières forestières qui la longent afin de ne pas impacter la population de Rainettes crépitantes.

La Rainette à doigts orange (*Dendropsophus sp. 1*), est classée parmi les espèces déterminantes de ZNIEFF car elle n'est connue que du plateau des Guyanes, cependant

## IV Évaluation des enjeux

en Guyane française elle est largement répartie sur l'ensemble du territoire. Au sein de la zone d'étude elle est également bien présente puisque nous avons pu l'entendre à de nombreuses reprises en plusieurs points de la zone. Le projet ne présente donc pas un risque trop élevé pour la population de Rainette à doigt orange du secteur, cette espèce étant par ailleurs bien connue des alentours.

La Rainette des bas-fonds (*Boana dentei*) et l'Otophryne hurlante (*Otophryne pyburni*) sont des espèces qui fréquentent les bas-fonds humides de forêt primaire. La Centrolène splendide (*Cochranella geijskesi*) et l'Atélope de Guyane (*Atelopus flavescens*) sont inféodées aux criques claires de forêt primaire et secondaire. Ces 4 espèces sont ici classées parmi les enjeux fort car la destruction de la ripisylve serait rhédibitoire pour leur survie.

**Les rives des criques sont clairement à éviter (voir chapitre VI.1 sur l'évitement)**

### IV.1.4.3 L'herpétofaune

Parmi les 12 espèces de reptiles inventoriés, seule une espèce présente un statut de protection particulier.

Tableau 8 : Listes des espèces de reptile patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D), LRR : Liste Rouge Régionale

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	LRR	Habitat	Enjeu sur site
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	D	DD	Savanes arbustives et milieux ouverts secs et herbacés du littoral	<b>Faible</b>

Le Lézard coureur galonné (*Cnemidophorus lemniscatus*) est une espèce déterminante de ZNIEFF principalement connue des savanes rases du littoral qui colonise d'autres milieux ouverts via les réseaux de routes et de pistes. Cette espèce est généralement favorisée par les projets de panneaux photovoltaïque car cela induit la création de nouveaux milieux ouverts qui lui sont favorables.

### IV.1.4.4 L'avifaune

À l'issue des inventaires, 29 espèces protégées et/ou déterminantes de ZNIEFF ont été identifiées sur la zone d'étude. Les espèces sont classées dans les tableaux des pages suivantes en enjeu faible, modéré, fort ou très fort. Ces tableaux présentent chacune de ces espèces, le nombre d'individus ou de couples contactés, leur statut reproducteur sur le site, leur statut de conservation, l'état de leurs populations à l'échelle de la Guyane selon les critères de l'UICN.

Les espèces localisées lors de nos inventaires ont été cartographiées avec des points correspondant à la localisation de l'observation. Ces points correspondent donc simplement à la localisation de l'espèce à un instant « t » et désignent que des zones privilégiées par l'espèce de façon très partielle. Les domaines vitaux (territoire utilisé par une espèce tout au long de son cycle biologique pour se nourrir, nicher, muer...) des oiseaux varient beaucoup d'une espèce à l'autre et les connaissances sont très limitées dans